



Elections IRPS

Du 15 octobre au 4 novembre 2009

Artistes votez et faites voter pour la liste SFA/SNAM-CGT.

C'est notre avenir qui se joue !

Les artistes interprètes votent dans le collège **ARTISTES**.

Il est prévu que le matériel de vote arrive au domicile des électeurs à compter du 15 octobre, le dépouillement s'effectuant le 10 novembre. **Le bulletin de vote devra être impérativement être reçu par AUDIENS avant le 4 novembre 2009.**

Qu'est-ce que l'IRPS et qui va t'on élire ?

Il s'agit de renouveler les membres de l'Assemblée générale de l'IRPS qui est la caisse de retraite complémentaire ARRCO de notre groupe de protection sociale AUDIENS.

Comment sont organisés les collèges ?

Les cent soixante neuf délégués salariés à élire sont répartis dans six secteurs professionnels :

Spectacle vivant – subventionné	10 délégués
Spectacle vivant	13 délégués
Presse	54 délégués
Audiovisuel	33 délégués
Artistes	46 délégués
Activités diverses	13 délégués

On voit combien sont importants les délégués des artistes-interprètes au sein de la représentation des professionnels du spectacle dans l'Assemblée Générale de notre caisse de retraite !

Qui est électeur ?

Tous les salariés ou retraités (artistes, techniciens, ouvriers, personnels administratifs et d'accueil du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel) ayant cotisé à la caisse de retraite en 2007.

Comment voter ?

Ces élections sont nationales. Elles auront lieu par correspondance, à la proportionnelle, sans panachage ni rature.

Un vote sur listes syndicales ?

Toutes les composantes de notre groupe de protection sociale AUDIENS fonctionnent sur le paritarisme. Les représentants élus des salariés siègent et ont donc leur mot à dire dans les instances de ces organismes. Il en va de même pour notre caisse de retraite. Du côté des salariés, les cinq confédérations sont représentées à travers des listes des syndicats de branche affiliés à ces confédérations. Ainsi les syndicats de la Fédération du Spectacle CGT présentent une liste dans chaque collège qui les concerne. Pour le collège ARTISTES, les artistes interprètes candidats sont regroupés sur une liste commune SFA/SNAM (musiciens).

Quels enjeux ?

Par delà la défense de nos droits à la retraite et une protection sociale qui en soit vraiment une, les enjeux de cette élection sont déterminants au niveau professionnel.

En effet, le Parlement légifère sur de nouvelles règles de représentativité syndicale. Dans un premier temps il s'agit d'établir cette représentativité dans le cadre de l'entreprise et des branches d'activités.

Les organisations syndicales devront atteindre un minimum de 10% des voix dans les entreprises et 8 % au niveau des branches d'activités pour être considérées légalement représentatives.

Et c'est là que nous sommes concernés.

Combien de fois n'avons-nous pas eu à souffrir que des syndicats ne représentant personne -ou si peu dans nos professions- puissent peser d'autant de poids pour nous imposer l'inacceptable ? Il ne faut pas chercher bien loin, les différentes « réformes » de l'assurance chômage en sont un exemple, entre autres. Ceci est possible actuellement, car il suffit de la signature d'une seule confédération. Avec les nouvelles règles, une confédération considérée comme non représentative (ou trop peu) dans la profession ne pourra plus nuire aux salariés.

Qu'est-ce qui détermine cette représentativité ?

C'est le résultat de ces élections IRPS qui a été choisi pour déterminer la représentativité dans la branche d'activités.

C'est la raison pour laquelle l'avenir de chacun et chacune est dépendant de ce vote.

C'est la raison pour laquelle il faut voter pour la liste proposée par le SFA et le SNAM, la liste CGT.